Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_78-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
15 octobre 2026

Date de publication
27 octobre 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absent excusé : Benoit LE VEXIER (pouvoir à Julien VERDES)

Secrétaire : Dany LE DIGUERHER

2026-10.78 – Approbation du rapport de la CLECT de Lamballe Terre & Mer

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

À la suite à la révision des statuts communautaires du 1er janvier 2026, la CLECT a approuvé le 17 septembre dernier l'évaluation des charges des dossiers suivants :

Restitution de charges :

- Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour :
- Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon ;
- Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac ;
- Entretien de trois ronds-points, Lamballe ;
- Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des Olympiades et rue Henri-Avril).

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_78-DE

Transfert de charges :

- Compétence Gémapi ;
- Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;*

Vu *la délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la CLECT ;*

Vu *le rapport n°07-2026 approuvé par la CLECT en séance du 17 septembre 2026 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Stéphane DAVY, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport n°07-2026 de la CLECT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 22 octobre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Dany LE DIGUERHER